

Votre enfant est inscrit à l'école Saint Patrick...voici comment nous souhaitons vivre ensemble pour le faire grandir :

Nous nous voulons :

- **A l'écoute** : quelque soit votre question, votre interrogation, ce que vous vivez, ce que votre enfant vit, nous formons une communauté. Nous devons donc tous être en mesure de communiquer facilement, en toute franchise et le plus simplement possible.
- **Responsables** : chacun a des responsabilités, celle d'accompagner son enfant dans ses apprentissages (aider à faire ses devoirs, vérifier l'agenda...), celle de proposer un travail adapté aux besoins de l'élève, celle de se rendre à l'école pour travailler dans le calme et le respect de tous.
- **Ouverts au monde** : dans tous les domaines, religieux, culturels, géographiques, sportifs... nous souhaitons préparer les enfants au monde qui les entoure mais aussi à celui de demain pour qu'une fois adulte ils trouvent leur place dans la société.
- **Tolérants et respectueux**: parce qu'apprendre à vivre ensemble c'est apprendre à se préparer à la vie en société et parce qu'il est important de savoir respecter chacun dans sa différence. Le respect est aussi une valeur que nous défendons et qui passe par le respect des personnes, des locaux et du matériel.
- **Garants de la politesse** : elle est signe de l'éducation que nous donnons ensemble aux enfants qui fréquentent l'école.
- **Concernés par l'éco-citoyenneté** : nous avons conscience que le monde si nous ne sommes pas sensibilisés et si nous n'adoptons pas une attitude plus responsable connaîtra des bouleversements que nous ne souhaitons pas connaître ni nous ni les enfants. Nous nous engageons donc à notre mesure à une éducation au respect de l'environnement.
- **Porteur de l'éveil à la Foi** : pour les familles qui l souhaitent, nous proposons des temps de catéchèse. Nous vivons des temps forts au rythme de l'année liturgique et nous échangeons sur les différences entre les religions dans le respect des croyances de chacun.

Règlement de l'école saint Patrick

MATERNELLE

La communication

Pour faire grandir nos enfants, il est nécessaire que nous travaillions, main dans la main. Chacun doit pouvoir s'exprimer et partager. La communication au sein de l'établissement est fondée sur le dialogue :

A l'initiative de la famille : Quand les parents en ressentent le besoin, pour demander une aide, assurer un suivi, lever un doute ou une interrogation, pour partager autour du vécu de l'enfant.

A l'initiative de l'école : quand un(e) enseignant(e) souhaite discuter des progrès ou des besoins de l'élève, partager autour de difficultés rencontrées ou pour effectuer une demande de bilan extérieur propice à l'évolution de l'enfant.

Les moyens mis à notre disposition pour communiquer et prendre rendez-vous :

- **Le dialogue de vice voix** : quand les enseignants et les familles se rencontrent au quotidien.
- **Le téléphone** : la famille peut joindre l'école en composant le 03.21.80.53.78 (répondeur à disposition). Chaque parent prendra également soin de renseigner des numéros de téléphone valides pour que nous puissions vous joindre.
- **Le courrier électronique** : ecolesaintpatrick@cegetel.net
- **L'espace numérique de travail** : toutemonannee.com
- Les réunions de classe en collectif et en individuel
- Les équipes éducatives. A l'initiative du chef d'établissement, nous sommes amenés, au besoin, de nous rencontrer en « équipe éducative » pour faire le point sur la scolarité de l'enfant. La participation des partenaires extérieurs peut être envisagée.
- Les évaluations et grilles d'acquisition sont portées à la connaissance des familles deux fois en TPS, PS et MS et 3 fois de la grande section au CM2 dans l'année. Il appartient aux familles de les retourner signées une fois vues.

Le temps entre la demande de rendez-vous et la rencontre elle-même peut prendre quelques jours selon les emplois du temps de chacun.

Fonctionnement de l'école

Les horaires des cours:

	Le matin	Sortie de matinée	L'après midi	Sortie des classes
maternelles	8h30	11h35	13h30	16h20
élémentaires	8h30	11h45	13h30	16h30

La garderie :

Le matin, les enfants peuvent être accueillis à l'école à partir de **7h30**.

Le soir, la garderie débute à la sortie des classes et se termine 18h.

Pour les garderies, le tarif est de 30 centimes par quart d'heure.

Les entrées :

L'école ouvre 10 minutes avant chaque début de cour. La surveillance est alors assurée dans les couloirs par un membre de l'équipe éducative.

Les enfants entrent dans la cour dans le calme.

- En maternelle : les parents apportent les enfants jusqu'à la porte de la classe.
- En élémentaire, les enfants se rendent seuls dans leur classe.

A la sonnerie, les enfants entrant dans l'établissement sont considérés « en retard ». Ils doivent passer à l'accueil munis de leur carnet de liaison.

Les sorties :

La sonnerie marque la fin de la classe :

- En maternelle, les parents viennent rechercher leur enfant à la porte de la classe.
- En élémentaire, les enfants seront attendus dans la cour. Les enfants n'étant pas autorisés à sortir seuls seront à rechercher dans l'enceinte de l'établissement. Il en va de la sécurité des plus jeunes. Aucun enfant sorti de l'enceinte ne sera autorisé à revenir à l'intérieur.

En cas de retard des familles, soit 10 minutes après l'horaire de sortie, les enfants seront placés en garderie.

Les retards :

Il est sans doute bon de rappeler que les retards sont nuisibles aux apprentissages de tous les enfants de la classe et qu'ils manifestent un réel manque de respect pour l'école, l'enseignant(e) et le reste des enfants de la classe. De plus, l'enfant retardataire ne débute pas bien sa journée...

En cas de retard, voici la démarche à suivre :

- **Amener un justificatif à l'accueil avec votre enfant.** L'enfant retardataire entrera en classe en s'excusant.
- **Si vous savez d'avance que votre enfant sera en retard,** merci de nous prévenir à l'avance.

Les Absences :

Si vous savez en avance que votre enfant sera absent, **merci de nous prévenir par écrit.**

Dans le cas contraire, merci de nous téléphoner dès que possible au 03.21.80.53.78. Si vous laissez un message sur le répondeur merci de spécifier dans le message votre nom, le prénom, le nom et la classe de votre enfant ainsi que le motif de l'absence.

Dans tous les cas, chaque absence doit être justifiée d'un motif valable et motivée sous forme d'un billet écrit.

Le nombre d'absences est notifié dans le bulletin des enfants ; l'école se réserve le droit d'avertir les autorités académiques en cas d'absences trop fréquentes.

La cour :

Elle est le lieu de passage aux entrées et aux sorties. Elle est là où se vivent les récréations.

Aux entrées et sorties :

- La propreté est l'affaire de chacun : personne (enfant ou adulte) n'est autorisé à jeter des déchets dans la cour,
- Les enfants ne peuvent entrer dans le bâtiment que sur autorisation d'un adulte référent,
- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, **les animaux même tenus en laisse ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'établissement,**
- **Adultes et enfants entrent dans l'établissement à pied ;** Les véhicules type trottinettes, vélos...ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement si ce n'est tenus à la main.

En récréation :

- **Les boissons sucrées et biscuits sucrés ou salés ne sont pas autorisés :** les enfants peuvent amener des bouteilles ou gourdes d'eau.
- Sont autorisés : ballons en plastique, en mousse, petites billes à partir du CP, élastiques, cordes à sauter, autres jeux simples.
- Les jeux (jouets, cartes) sont de la responsabilité de l'élève : l'école n'est pas responsable des échanges, pertes, vols.

(Sachant que les échanges sont interdits)

Ce que nous attendons des élèves

En général :

- **Le respect entre enfants**, vis-à-vis des adultes et du matériel mis à disposition (les parents sont responsables des dégradations commises de façon volontaire.) le respect mutuel est un signe de bonne éducation et améliore le climat d'apprentissage,
- **La politesse** : savoir dire bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir...,
- **Une tenue vestimentaire correcte** : cheveux attachés, pas de bijoux pendants, pas de maquillage, ventre couvert...

L'équipe éducative se réserve le droit de confisquer momentanément les objets nuisibles aux apprentissages. Selon la nature de l'objet il vous sera rendu par un personnel, un enseignant ou le directeur.

Il serait impensable de réunir la liste de tout ce qui pourrait être interdit dans l'école mais nous nous réservons le droit de réagir, en éducateur, pour préserver les conditions de travail des enfants que vous nous confiez. Cependant, nous pouvons citer l'interdiction des chewing-gums, des objets dangereux, des appareils électroniques, téléphones...

Dans les couloirs :

- le groupe classe se déplace en silence et toujours sous la surveillance de l'adulte responsable du groupe,
- les élèves ne stagnent pas dans les couloirs,

En classe :

- l'élève se lève en silence à l'entrée d'un adulte et attend le signal pour s'asseoir,
- L'élève respecte le matériel de l'école, le sien et celui de ses camarades,
- L'élève respecte les règles de vie de sa classe,

A l'extérieur de l'établissement :

- Un comportement irréprochable : se tenir rangés deux par deux avec le respect des règles de sécurité,
- Les signes de politesse vis-à-vis des personnes rencontrées,

Les sanctions

Tout acte de manquement aux règles de vie et au présent règlement peut entraîner **une sanction à la mesure de l'acte commis**. Nous ne tolérons ni la violence verbale, ni la violence physique, ni le harcèlement, ni les manquements évidents de respect.

Cela peut être :

- Un rappel à l'ordre oral,
- Une convocation par l'enseignant(e),
- Une convocation par le chef d'établissement.

Le but n'est jamais d'humilier l'enfant qui a commis une faute mais la sanction doit au contraire avoir une visée éducative. Elle vient en réparation de ce qui a été commis et a pour objectif la non répétition de l'erreur. La sanction est donnée en fonction de la gravité et de l'âge des enfants.

Soins

- Une fiche médicale est complétée par les parents et remise à l'école en début d'année. En cas de modification, il appartient à la famille de nous en informer.
- Lorsqu'un élève est malade au cours de la journée, les dispositions sont prises en fonction de la gravité. Selon le besoin nous appelons les familles. **Il est donc nécessaire que les coordonnées données à l'école soient valides et mises à jour.**
- Un enfant quand il est réellement malade n'a pas sa place à l'école. Merci de le garder afin de ne pas nuire à la santé de ses camarades de classe. Cependant, un léger mal de tête par exemple ne peut être considéré comme une cause d'éviction scolaire.
- Nous ne laissons pas les enfants seuls en classe pendant les séances de motricité ou les récréations. (les enfants dispensés de motricité accompagnent la classe dans la mesure du possible mais ne pratique pas l'activité. Un document de dispense doit être fourni à l'école.)

- Nous ne sommes pas autorisés à délivrer des médicaments. Un enfant qui prend un traitement n'est pas entièrement rétabli : son retour à l'école n'est donc pas souhaitable.
- Si votre enfant nécessite un traitement de longue durée, souffre d'allergie ou d'une pathologie nécessitant une prise en charge particulière, il vous appartient d'en informer le chef d'établissement pour que nous fassions la demande auprès du médecin scolaire afin de rédiger un P.A.I. (projet d'accueil individualisé).

Hygiène

Les classes sont nettoyées et lavées chaque soir. La propreté est aussi l'affaire des élèves qui vivent dans le local. Chacun est responsable de la qualité de son lieu de vie.

Les WC sont nettoyés et désinfectés quotidiennement. Le lavage des mains est demandé après chaque passage aux toilettes et avant l'entrée en cantine.

Sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque classe. Trois exercices d'évacuation incendie sont pratiqués au cours de l'année et au moins deux exercices « intrusion /mise en sureté »,

La cantine

L'ensemble des repas est préparé par la société de restauration ELIOR. Les menus sont tenus à disposition à la porte de l'école et sur le site de l'école (ecolesaintpatrick.fr).

Pour les repas occasionnels, l'enfant prévient son enseignant(e) et lui remet le ticket de cantine.

Pour les repas réguliers nous pouvons délivrer plusieurs tickets ou les reporter sur votre facturation.

Tout repas commandé au matin est dû à l'établissement.

Nous veillons à ce que chaque enfant goûte les plats qui sont proposés sans les forcer à manger.

L'équipe enseignante assure la surveillance des enfants qui mangent à la cantine et instaure un climat serein pour la bonne prise des repas.

Les parents dont l'enfant doit suivre un régime particulier doivent en informer le chef d'établissement qui prendra les mesures utiles.

La Pastorale

L'école est un établissement catholique d'enseignement. La pastorale se vit au quotidien dans les classes maternelles.

La présence de l'élève dans l'école vaut acceptation du règlement par les responsables légaux et par l'enfant. Chacun s'engage donc à le respecter.